

Image not found or type unknown



Dédommagement dégâts électriques

Par **lotis**, le **05/12/2008** à **22:57**

Bonjour, rnrnj'ai souscrit une assurance étudiante habitation. Je suis en résidence étudiante. Voila, ma voisine et moi avons subit il y a une semaine un court-circuit qui a endommagé nos appareils électriques. J'ai fait ma déclaration de sinistre mais l'assurance et j'ai fourni mes factures d'achats. Or l'assurance veut que je fasse des devis de réparation. Est ce que j'ai une chance de me faire rembourser mes appareils au prix du neuf (certains on moins de 2 ans) ou au moins en partie? Comment faire? rnJ'ai lu sur le net que si je faisais un constat amiable avec un témoin la procédure irait plus vite. Est ce vrai?rnDernière chose: l'assurance de ma résidence se retourne contre l'assurance de l'électricien, quels impacts cela aura sur mes indemnisations (positives ou neutres)? Dois je faire une demarche particulière suite à cela?